

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 4 mai 2026, à 20h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur François Martino, monsieur André Potvin, madame Guylaine Cloutier, madame Maryse Gougeon, madame Katherine Hamel et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2025**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 20h16 devant 3 personnes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-05-147

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur Robert Arbour, comptable de MPA société de comptables professionnels agréés Inc., est venu expliquer et commenter les états financiers au conseil municipal. Il y a donc dépôt des états financiers 2025 au conseil municipal. Le Sommaire de l'information financière sera disponible sur le site internet de la municipalité dès la fin de la réunion.

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-05-148

Levée de la séance

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.